



EPARINTER - EURO BOND

Rapport annuel au 29 Décembre 2023

Société de gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Siège social : Immeuble Coeur Défense - Tour A 110 Esplanade du
Général de Gaulle La Défense 4 92400 COURBEVOIE

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

Sommaire

Rapport de gestion

Orientation des placements.....	3
Politique d'investissement	14
Certification	33

Comptes annuels

Bilan actif.....	38
Bilan passif.....	39
Hors-bilan	40
Compte de résultat.....	41

Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables	42
Evolution de l'actif net.....	44
Complément d'information 1.....	45
Complément d'information 2.....	46
Ventilation par nature des créances et dettes	47
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument	48
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	49
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	50
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	51
Affectation des résultats	52
Résultat et autres éléments.....	54
Inventaire.....	55

ORIENTATION

IDENTIFICATION

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales ou sociales (Article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR)).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du prospectus.

Eparinter – Euro Bond a pour objectif de gestion de surperformer l'indicateur de référence Bloomberg Euro Aggregate sur la durée de placement recommandée en sélectionnant essentiellement des obligations émises par des sociétés ou des pays qui satisfont à des critères économiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance socialement responsable.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'indicateur de référence est l'indice Bloomberg Euro Aggregate (Ticker Bloomberg : LBEATREU Index). Cet indice est composé de titres obligataires à taux fixe émis en euros dont la notation minimum est BBB - dans l'échelle de l'agence de notation Standard & Poor's et Baa3 dans l'échelle Moody's. Cet indice est calculé en euro et coupons réinvestis par Bloomberg.

Consécutivement au Brexit, Bloomberg Fixed Income Indices en tant qu'administrateur de l'indice Bloomberg Euro Aggregate doit s'enregistrer auprès de l'ESMA au titre de la procédure de Reconnaissance d'un administrateur situé dans un pays tiers à l'Union européenne du Règlement Benchmark.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur : <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/bloombergfixed-income-indices/#/>.

La Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le fonds sera investi en obligations, titres de créance et titres subordonnés au travers d'un univers d'émissions qui satisfait à des critères économiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance (E.S.G), socialement responsables.

Le taux d'analyse extra-financière de 90% minimum est appliqué à l'actif éligible du fonds.

Le processus de sélection des titres, constitué de deux étapes successives et indépendantes repose sur des critères extra-financiers et sur des critères financiers.

1. Critères extra-financiers

La première étape du processus consiste, en suivant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« E.S.G ») :

(a) Pour les émissions d'entreprises publiques ou privées cotées : à sélectionner, selon une approche « Best in class » les entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur, et

(b) Pour les émissions gouvernementales à sélectionner selon une approche de type sélection E.S. G, au sein des émetteurs gouvernementaux en euro, les pays ayant un rating E.S.G minimum selon l'agence de notation extra-financière Oekom.

Les secteurs du tabac et de l'armement sont systématiquement exclus, le secteur du charbon thermique étant quant à lui partiellement exclus s'agissant de la production d'électricité (entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique) et totalement exclu s'agissant des entreprises d'extraction de charbon thermique. Sont systématiquement exclues les entreprises auteurs d'une violation avérée de l'un des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou d'au moins deux violations présumées.

La liste exhaustive des fournisseurs externes de données ESG est disponible dans la rubrique Information ESG du compartiment sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr.

La description détaillée des exclusions du FCP est présentée dans l'annexe SFDR du prospectus.

a) Emissions d'entreprises

Intégration des critères E.S.G à l'univers d'investissement

Chaque émission est rattachée à l'un des 30 secteurs ESG ou à un « secteur par défaut » déterminé par la Société de Gestion. Au sein de son secteur d'appartenance, l'entreprise reçoit 4 notes : une note E, une note S, une note G et une note agrégée.

Les trois premières notes sont fournies par des agences de notation externes qui s'attachent à apprécier les aspects pertinents environnementaux, sociaux et de gouvernance pour le secteur auquel l'entreprise notée appartient.

Concernant la Gouvernance, des aspects tels que la structure et la représentativité du conseil d'administration, l'assiduité et le niveau d'indépendance des administrateurs, la transparence concernant le mode de fixation des cadres dirigeants, la robustesse des processus d'audit et de contrôle ou encore le respect des droits des actionnaires minoritaires font l'objet d'une analyse systématique. L'appréciation de la performance de l'entreprise dans ces domaines prendra aussi en considération le pays d'appartenance de l'entreprise, celui où elle est cotée et/ou celui où elle a son siège social par exemple. En effet, les pratiques de gouvernance d'entreprise sont très fortement conditionnées par des législations nationales. Toutefois, elles seront aussi évaluées à l'aune de standards internationaux comme les OECD Guidelines.

Les aspects Environnementaux sont quant à eux liés à la nature de l'activité de l'entreprise et à son secteur d'appartenance. Ainsi, dans les industries extractives, les « utilities » ou le transport aérien, le rejet des émissions de CO₂, directement liées à l'activité de l'entreprise sont d'une importance primordiale : leur « non-mesure » et leur « non-maîtrise » peuvent représenter un risque industriel majeur et peuvent se traduire par des pénalités financières et/ou des dommages réputationnels majeurs.

En revanche dans le secteur de l'automobile ou de la production d'équipements électriques, la capacité de l'entreprise à investir dans le développement de produits et solutions aptes à rendre le service attendu tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre dans leur phase d'utilisation sera plus évaluée : véhicules hybrides ou électriques, systèmes intelligents de régulation et d'optimisation de la consommation d'énergie : « smart grid ». Enfin, certains secteurs ont un impact environnemental direct très ténu comme les médias, la finance ...

Le troisième pilier, Sociétal, recouvre des notions liées aux relations avec la société civile, à la gestion du personnel, à la politique de rémunération et de formation, au respect du droit syndical, à la santé au travail et à la politique de sécurité. La nature même de l'activité de l'entreprise va fortement conditionner la nature et l'importance relative de ces pratiques.

Ainsi dans des secteurs présentant un caractère de dangerosité avérée tels que la construction ou les mines, la prévention des accidents du travail et la sécurité sont des critères regardés en priorité. En revanche dans des secteurs comme les télécoms, l'équité des politiques tarifaires appliquées à la clientèle ou encore la protection des données personnelles sont des thématiques importantes.

EPARINTER - EURO BOND

Ces 3 notes sont ensuite pondérées en fonction du poids attribué par la Société de Gestion à chacun des piliers E, S et G au sein du secteur d'appartenance de l'entreprise et, agrégées afin de constituer une note ESG de 0 à 10 qui va permettre de hiérarchiser les entreprises par secteur.

Ces 30 secteurs E.S.G rassemblent les émetteurs en groupes, pour lesquels sont déterminés une pondération des piliers E, S et G qui s'appuie sur les études que produisent les analystes sous la responsabilité du Responsable Monde de la recherche E.S.G. Pour que celle-ci ait du sens, les notes ESG = X% de la note E + Y% de la note S + Z% de la note G sont construites à partir de coefficients X, Y, Z propres à chaque secteur.

A titre d'exemple, les secteurs financiers se caractériseront par un poids très important accordé à la gouvernance (G) : jusqu'à 60% tandis que dans des secteurs à fort impact environnemental le E pourra peser jusqu'à 50% de la note totale. La pondération de ces coefficients X, Y, Z est donc le reflet de notre connaissance des différents secteurs d'activité et de leurs impacts ESG respectifs. Elle est la résultante d'un travail ayant mobilisé aussi bien nos ressources de recherche interne que de la recherche académique.

Application de l'approche ISR Best-in-class

L'approche ISR Best-in-class consiste à prendre en compte les critères E.S.G tels que définis ci-dessus et à classer les entreprises en quartile au sein de chaque secteur.

La sélection des valeurs constituant l'univers ISR est ensuite réalisée selon la méthodologie suivante :

- investissement sans aucune restriction dans les valeurs classées dans le 1er, 2ème et 3ème quartile,
- exclusion des valeurs classées en 4ème quartile.

En application de cette méthodologie de sélection des valeurs, au sein d'un même secteur, 25% des entreprises sont amenées à être exclues.

Chaque mois, une mise à jour des notations ESG des valeurs de l'univers ISR du fonds Eparinter- Euro Bond est effectuée. La mise en conformité du portefeuille avec les changements de quartiles résultant de l'évolution des notes doit être effectuée dans les deux semaines qui suivent l'envoi des nouveaux univers ISR et au plus tard avant la fin de chaque mois civil. Toutefois et à titre exceptionnel, ce délai pourra être allongé de trois mois supplémentaires, à la discrétion du gérant en tenant compte des conditions de marché, pour les entreprises classées en 4ème quartile.

b) Emissions gouvernementales

Les pays émetteurs en euro sont classés en fonction de leur note globale « E.S.G. » qui repose à 50% sur le pilier Environnement (E) et à 50% sur le pilier Social / Gouvernance (S/G).

Le pilier Social et de Gouvernance comprend l'analyse du Système politique, des Droits de l'homme et des Libertés fondamentales ainsi que les Conditions sociales pour chaque pays.

Le pilier Environnemental comprend l'analyse des Ressources naturelles, du Changement climatique et de l'énergie, de la Production et de la consommation durable.

Les notes, issues de l'analyse de l'agence de notation extra-financière Oekom, s'étagent de A+ à D-.

L'approche ISR consiste à sélectionner au sein des pays émetteurs ceux ayant un rating E.S.G. minimum. Ainsi :

- pour les pays classés entre A+ et B-, il n'existe aucune contrainte d'investissement.
- pour les pays classés en C+, seuls trois pays classés C+ appartenant à l'indice Bloomberg Euro Aggregate pourront être autorisés à l'investissement.
- pour les pays classés entre C+ (à l'exception de trois pays) et D-, les investissements ne sont pas autorisés.

La notation des pays émetteurs est revue selon une fréquence annuelle.

En tenant compte de ces critères, 15 émetteurs souverains en Euro sur les 37 compris dans l'indice seraient exclus à fin 2020.

Le fonds pourra détenir jusqu'à 10% maximum de valeurs non notées selon des critères Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance.

Le Code de transparence afférent au fonds Eparinter-Euro Bond, est publiquement accessible à l'adresse internet suivante : www.assetmanagement.hsbc.com/fr et donne des informations détaillées sur l'approche ISR du fonds. Ces informations ISR sont également disponibles dans son rapport annuel.

La Société de Gestion a également mis en place une politique d'engagement traduite par une présence auprès des entreprises et par des visites sous forme d'entretiens individuels avec les dirigeants. Cette politique ainsi que les rapports concernant les activités d'engagement sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion (www.assetmanagement.hsbc.com/fr).

2. Critères financiers

Une fois retenus les émetteurs éligibles en fonction des critères ESG, la seconde étape est consacrée à la sélection des titres sur des critères purement financiers.

Les titres sont sélectionnés au sein de l'univers ISR selon une approche fondamentale active fondée sur deux sources principales de performance : la gestion du risque de taux et la gestion du risque de crédit.

La gestion tirera parti des sources de performance suivantes :

- gestion active du risque de taux, qui se décompose en gestion de la sensibilité et stratégies de courbe. La sensibilité globale du fonds et la stratégie de courbe sont décidées en fonction des anticipations de marchés de l'équipe de gestion concernant respectivement l'évolution des taux d'intérêt (en cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des obligations à taux fixe chute) et la déformation de la courbe des taux (exposition à des points particuliers de courbe pour profiter de l'aplatissement, la pentification ou la courbure de la courbe des taux).
- gestion active du risque de crédit, qui se décompose en :
 - une allocation de crédit qui dépend de l'analyse en valeur relative réalisée par l'équipe de gestion ;
 - une sélection des secteurs fondée sur les évaluations de notre équipe d'analystes crédit qui étudient les fondamentaux du secteur, des facteurs techniques et la cherté relative des titres constituant le secteur ;
 - une sélection des valeurs selon une approche fondamentale et une approche en valeur relative fondée sur notre modèle interne Standard Spreads qui met l'émetteur en perspective par rapport à sa catégorie de notation.

La fourchette de sensibilité du FCP est de (0 ; +10). La sensibilité d'une obligation est la variation du prix de cette obligation lorsque les taux d'intérêt varient.

Les gérants s'appuient sur les travaux de l'équipe d'économistes et sur les résultats des modèles de l'analyste quantitatif.

Le raisonnement intègre les anticipations économiques à court et à moyen terme des économistes. Nous pensons que les marchés obligataires dépendent principalement du niveau de la croissance économique et de l'inflation. En général, des anticipations de croissance ralentie, d'inflation moins élevée, des prévisions économiques en dessous du consensus et des marchés obligataires peu chers se traduisent par une position longue.

Les décisions s'appuient également sur des modèles économétriques. Les modèles exploitent essentiellement des relations historiques pour anticiper les rendements futurs des marchés monétaires et obligataires.

Ces modèles se concentrent sur les principaux moteurs identifiés et donnent une matrice de sensibilité pour quantifier les scénarios de risques.

Les données quantitatives et qualitatives aboutissent à une projection de courbe sur l'horizon d'investissement considéré. Nous construisons cette projection de courbe en interpolant les différentes maturités du marché monétaire au taux 30 ans. Les décisions sont fondées sur notre anticipation de la valeur future par rapport au prix de marché actuel sur la courbe des taux forward.

EPARINTER - EURO BOND

Des éléments tels que l'offre et la demande de papiers, le cadre institutionnel, les perceptions de risque déjà anticipées et les autres marchés peuvent aussi affecter les marchés de taux à court terme. Par conséquent, le raisonnement se concentre sur la pondération de ces facteurs supplémentaires pris individuellement pour aboutir à une décision de gestion.

Fourchette de sensibilité du FCP au taux d'intérêt	Devise de libellé des titres	Niveau de risque de change	Zone géographique des émetteurs des titres	Fourchette d'exposition
De 0 à +10	Euro	0%	OCDE	Jusqu'à 100%

• Actifs (hors dérivés intégrés) :

■ Actions

Néant

■ Titres de créances et instruments du marché monétaire

L'actif du FCP est essentiellement investi en obligations et autres titres de créances à taux fixes et à taux variables et / ou indexés à l'inflation, des titres subordonnés libellés en Euro, émis par des entités ayant leur siège social dans un pays de l'OCDE ou par des Etats de l'OCDE. L'ensemble des émetteurs de titre dispose d'une notation minimale à l'achat de « BBB- » ou « Baa3 » (selon l'échelle Standard & Poor's, Fitch ou Moody's) ou jugés équivalents.

Répartition dette privée/publique : jusqu'à 100% de dette non gouvernementale. Le FCP investit 5% maximum de l'actif net par émetteurs privés.

Existence de critères relatifs à la notation : le FCP est investi essentiellement sur des émetteurs de titre notés au moins BBB- / Baa3 / BBB- minimum par Standard & Poor's, Moody's, ou Fitch au moment de l'acquisition par la Société de Gestion.

En cas de dégradation de la notation d'un émetteur de titres en dessous de la catégorie BBB- / Baa3 / BBB-, le titre devra être cédé. Exceptionnellement et en fonction des conditions de marché, le titre pourra être maintenu en portefeuille avant d'être cédé dans les meilleurs délais. En tout état de cause, la détention de ces titres restera accessoire.

La détention de titres d'émetteurs notés dans les catégories suivantes (S&P, Moody's et FitchRating) :

- BBB+ / Baa1 / BBB+
- BBB / Baa2 / BBB
- BBB- / Baa3 / BBB-

Ne peut excéder 35 % de l'actif net du FCP.

Pour l'appréciation de la notation, si un émetteur de titre est noté par plusieurs agences, la meilleure des notes doit être retenue.

En toute hypothèse, les émetteurs des titres détenus devront justifier d'une notation minimale délivrée par au moins une des agences suivantes : Standard & Poor's, Moody's, ou Fitch et au moins égale à BBB- / Baa3 / BBB-.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.

Duration : aucune contrainte n'est imposée sur la durée des titres choisis individuellement.

■ Actions ou parts d'OPCVM, FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger

Le FCP peut détenir jusqu'à 10% de son actif dans des actions ou parts :

- D'OPCVM de droit français ou européen
- de FIA de droit français
- de fonds d'investissement de gestion alternative en précisant s'ils sont cotés ou non
- d'autres fonds d'investissement

Le gérant pourra investir dans des OPC gérés par une entité du groupe HSBC.

• Instruments financiers dérivés :

La nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Les risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Credit

La nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage : des positions simultanées acheteuses et vendeuses sont prises sur divers points de la courbe des taux afin de profiter d'une déformation de la courbe des taux (aplatissement, pentification et courbure) tout en maintenant la sensibilité totale de ces positions à 0. Les arbitrages de courbe font partie des moteurs de performances du FCP. L'intensité des décisions d'arbitrage de courbe est mesurée en utilisant la méthodologie des unités de risque qui permet de déterminer, pour chaque portefeuille, la répartition anticipée de la tracking-error ex-ante par facteur de risque (duration, arbitrage de courbe, allocation crédit, sélection de secteur et sélection de valeur) et la taille moyenne des expositions actives nécessaires en fonction de la contribution relative de chaque source de performance.
- Autre nature

La nature des instruments utilisés :

- Futures (actions, indices boursiers) : sur obligations d'Etat européennes, sur notionnel SWAP dans un but d'exposition ou de couverture.
- Options (actions, indices boursiers, change) : sur futures et titres (marchés réglementés) : options sur futures et titres sur obligations d'Etat européennes, sur notionnel SWAP dans un but d'exposition ou de couverture ; options sur titres sur obligations d'Etat européennes dans un but d'exposition ou de couverture.
- Swaps
- Change à terme (achat ou vente de devises à terme)
- Dérivés de crédit
- Autre nature

Le fonds n'aura pas recours aux TRS (Total Return Swap).

EPARINTER - EURO BOND

La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille sur les taux
- Reconstitution d'une exposition synthétique sur les emprunts d'états
- Augmentation de l'exposition au marché de taux
- Autre stratégie

Le FCP peut s'exposer via des instruments dérivés dans la limite de 100% de l'actif net.

• Titres intégrant des dérivés (warrants, credit link note, EMTN, bon de souscription, etc.) :

Les risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- change
- Crédit
- Autre risque

La nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage
- Autre nature

La nature des instruments utilisés :

Le FCP peut avoir recours à des EMTN, des obligations callables / puttables et des obligations convertibles, y compris des obligations contingentes convertibles.

La stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

Le gérant peut recourir à des titres intégrant des dérivés dans le cas où ces titres offrent une alternative par rapport aux autres instruments financiers ou si ces titres n'ont pas d'offre identique sur le marché des autres instruments financiers.

Les opérations portant sur les titres intégrant des dérivés sont réalisées dans la limite de 10% de l'actif du FCP.

Le FCP peut également investir dans des obligations convertibles (incluant notamment des obligations contingentes convertibles (dites « Cocos ») ayant une notation supérieure ou égale à « BBB » ou « Baa2 » ou jugés équivalents et dont le siège social de l'émetteur est situé dans un pays membre de la zone euro, dans la limite de 10% de l'actif net du FCP.

Les Cocos sont des instruments complexes réglementés et hétérogènes dans leur structuration. Ils présentent un rendement souvent supérieur à des obligations classiques de par leur structuration spécifique et la place qu'ils occupent dans la structure de capital de l'émetteur. Ils sont émis par des établissements bancaires sous la surveillance d'une autorité. Ils associent les caractéristiques obligataires et les caractéristiques actions en tant qu'instruments convertibles hybrides. Le paiement des coupons peut être suspendu temporairement ou de façon définitive à la discrétion de l'émetteur ou être soumis à des critères de solvabilité de l'émetteur définis dans le contrat d'émission. Les Cocos ont certaines caractéristiques propres aux actions, et peuvent être converties automatiquement en actions si les conditions de l'élément déclencheur sont atteintes. La conversion peut être de plusieurs formes, et l'élément déclencheur de la conversion est fixé dans le contrat d'émission dans un objectif de protection du capital des établissements bancaires.

• Dépôts :

Par référence au code monétaire et financier, les dépôts contribuent à la réalisation de l'objectif de gestion du FCP en lui permettant de gérer la trésorerie.

Le FCP peut recourir aux dépôts dans la limite de 10% de son actif net.

• Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le FCP peut se trouver en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats ...) et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces dans la limite de 10% de l'actif.

• Acquisition et cession temporaire de titres :

Le FCP n'aura pas recours à des opérations d'acquisition ou de cession temporaires de titres.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent est principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les risques décrits ci-dessous ne sont pas limitatifs : il appartient aux investisseurs d'analyser le risque inhérent à chaque investissement et de se forger leur propre opinion. Au travers du FCP, les souscripteurs s'exposent principalement aux risques suivants :

Risques principaux :

Risque de crédit :

Le risque de crédit est le risque que la situation financière de l'émetteur se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur. Cette dégradation peut entraîner une baisse de la valeur des titres de l'émetteur et donc une diminution de la valeur liquidative du fonds. Il s'agit par exemple du risque de non-remboursement en temps voulu d'une obligation. Le risque de crédit d'un émetteur est reflété par les notes que lui attribuent les agences de notation officielles telle que Moody's ou Standard & Poor's. Les notes sont croissantes avec le risque de crédit : émetteurs de la catégorie « Investment Grade » à la catégorie « High Yield ». L'utilisation d'obligations subordonnées peut engendrer un risque lié aux caractéristiques de paiement du titre en cas de défaut de l'émetteur. Le fonds qui s'expose à un titre subordonné ne sera pas prioritaire et le remboursement du capital ainsi que le paiement des coupons seront subordonnés à ceux des autres créanciers détenteurs de rang supérieur. Ainsi, le remboursement de son titre peut être partiel ou nul. L'utilisation d'obligations subordonnées peut entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus importante que celui lié à des obligations classiques. La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.

Risque de taux d'intérêt :

En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des obligations à taux fixe chute, ainsi que celle de la valeur liquidative. Par ailleurs, le gérant a la possibilité de réaliser des opérations d'arbitrage de taux, c'est-à-dire qu'il anticipe une déformation de la courbe des taux. Or, il se peut qu'elle se déforme dans un sens qu'il n'avait pas anticipé, ce qui pourra causer une baisse significative de la valeur liquidative.

Risque associé aux produits dérivés :

L'OPCVM peut intervenir sur des instruments financiers à terme et conditionnels dans la limite d'une fois son actif. Cette exposition à des marchés, actifs, indices... au travers d'instruments financiers à terme et conditionnels y compris sous la forme de dérivés de crédit (notamment sous la forme de Credit Default Swap) peut conduire à des baisses de valeur liquidative significativement plus marquées ou plus rapides que la variation observée pour les sous-jacents de ces instruments.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi en permanence sur les actifs ou les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital :

L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque conflit d'intérêt :

Le risque de conflits d'intérêt, dans le cadre des opérations sur contrats financiers et/ou acquisitions et cessions temporaires de titres, peut exister lorsque l'intermédiaire utilisé pour sélectionner une contrepartie, ou la contrepartie elle-même, est lié à la société de gestion (ou au dépositaire) par un lien capitalistique direct ou indirect. La gestion de ce risque est décrite dans la « Politique relative aux conflits d'intérêt » établie par la société de gestion et disponible sur son site internet.

Risques accessoires :

Risque de liquidité :

Les marchés sur lesquels le FCP intervient peuvent être occasionnellement et temporairement affectés par un manque de liquidité dans certaines circonstances ou configurations de marché. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le FCP peut être amenée à liquider, initier ou modifier des positions et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque lié à l'inflation :

Le FCP ne présente aucune protection systématique contre l'inflation c'est à dire la hausse du niveau général des prix sur une période donnée. La performance du FCP mesurée en terme réel sera ainsi diminuée proportionnellement au taux d'inflation observé sur la période de référence.

Risque lié à l'investissement dans des obligations convertibles :

La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risques spécifiques dans l'utilisation d'obligations contingentes convertibles (dites « Cocos ») :

La réalisation d'un ou de plusieurs des risques décrits ci-après peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds :

- *risque de déclenchement des clauses contingentes* : si le seuil de capital est franchi ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0 ;
- *risque de report / d'annulation du coupon* : les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être reportés voire annulés par l'émetteur à tout moment pour une raison quelconque et sans contraintes de temps ;
- *risque de structure du capital* : l'investisseur sur ce type d'instruments peut subir une perte en capital ;
- *risque de l'appel à prorogation* : certains de ces instruments peuvent être émis comme des instruments perpétuels, appelables à des niveaux prédéterminés seulement après l'approbation de l'autorité compétente ;

- *risque d'évaluation / rendement* : le rendement attractif de ces titres peut être considéré comme une prime de complexité dont le caractère récent ne permet pas d'éprouver totalement leur comportement en période de stress ;

- *risque de liquidité* : la liquidité de ces titres pourra se trouver affectée de façon plus importante que la liquidité d'un titre obligataire classique de notation similaire en cas de période de trouble sur les marchés.

Les facteurs de risques exposés ci-dessus ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment du Groupe HSBC en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

Intégration des risques relatifs à la durabilité dans les décisions d'investissement et impact probable des risques de durabilité sur les performances

1. En tant qu'acteur du marché financier, la société de gestion est soumise au Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ou « Règlement SFDR »).

Dans ce cadre, elle a mis en place une politique relative à l'intégration des risques de durabilité dans son processus de prise de décision en matière d'investissement.

Le risque de durabilité s'entend d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative significative, qu'elle soit réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

La politique relative aux risques de durabilité est axée sur les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies (« UNGC ») (« Global Compact ») qui définit les principaux domaines de risques financiers et non-financiers : droits humains, droit du travail, environnement et lutte contre la corruption. La société de gestion recourt à des prestataires de services afin d'identifier les entreprises présentant de mauvais résultats dans ces domaines et, si des potentiels risques de durabilité sont identifiés procède alors à ses propres contrôles. Dans le cadre de sa stratégie, la société de gestion surveille les risques de durabilité de façon continue.

La société de gestion agit au mieux des intérêts des investisseurs. Au fil du temps, les risques de durabilité peuvent influencer sur la performance des OPC par le biais de leur investissement sur les émissions d'entreprises, secteurs, régions et classes d'actifs. Bien que les OPC aient leur propre stratégie de gestion, la société de gestion a pour objectif de fournir aux investisseurs des rendements compétitifs en tenant compte du profil de risque. Pour y parvenir, une analyse financière approfondie et une évaluation complète des risques de durabilité sont réalisées dans le cadre d'une évaluation plus large du risque pour chaque OPC.

La politique relative aux risques en matière de durabilité est disponible sur le site internet de la société de gestion : <http://www.assetmanagement.hsbc.fr>.

2. Les entreprises qui gèrent de manière adéquate les risques de durabilité sont plus à même d'anticiper les futurs risques de durabilité et opportunités. Cela les rend stratégiquement plus résilientes et par conséquent capables d'anticiper et de s'adapter aux risques et opportunités à long terme. De même, lorsqu'ils sont gérés de façon inadéquate, les risques de durabilité peuvent avoir des incidences négatives sur la valeur de la société sous-jacente ou la compétitivité du pays émetteur d'obligations souveraines. Les risques de durabilité peuvent se matérialiser sous différentes formes pour les entreprises ou les gouvernements dans lesquels les OPC investissent, tels que notamment, (i) une baisse du chiffre d'affaires suite à une évolution des préférences des consommateurs, des répercussions négatives sur les effectifs, des troubles sociaux et une baisse de la capacité de production ; (ii) une augmentation des coûts d'immobilisation/d'exploitation ; (iii) la dépréciation et la mise hors service anticipée d'actifs existants ; (iv) une atteinte à la réputation due à des amendes et décisions de justice et une perte du droit d'exercer l'activité ; (v) le risque de crédit et de marché des obligations souveraines. Tous ces risques peuvent potentiellement impacter la performance des OPC.

Les potentiels impacts des risques de durabilité sur la performance des OPC dépendront aussi des investissements de ces OPC et de la matérialité des risques de durabilité. La probabilité que surviennent des risques de durabilité doit être atténuée par leur intégration dans la procédure de décision d'investissement. Les potentiels impacts des risques de durabilité sur la performance des OPC qui s'appuient sur les critères ESG sont encore plus atténués. Cependant, il n'existe pas de garantie que ces mesures atténueront complètement ou préviendront la matérialisation des risques de durabilité sur ces OPC. Il en résulte que l'impact probable sur la performance des OPC d'une baisse significative réelle ou potentielle de la valeur d'un investissement due à un risque de durabilité va ainsi varier et dépend de plusieurs facteurs.

3. Le FCP prend en considération des risques de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement. La société de gestion intègre les risques de durabilité en identifiant les facteurs ESG susceptibles d'avoir un impact financier significatif sur la performance d'un investissement. L'exposition à un risque de durabilité ne signifie pas nécessairement que la société de gestion s'abstiendra de prendre ou de conserver une position. Il s'agit plutôt pour la société de gestion de prendre en considération les évaluations des risques de durabilité ainsi que les autres facteurs significatifs dans le contexte de l'entreprise investie ou de l'émetteur, l'objectif de gestion et la stratégie d'investissement du FCP.

4. Le FCP peut investir dans des instruments dérivés. Les risques de durabilité sont alors plus difficiles à prendre en compte car le FCP n'investit pas directement dans l'actif sous-jacent. A la date du prospectus, aucune méthodologie d'intégration ESG ne peut être appliquée pour les instruments dérivés.

5. La description détaillée de la prise en compte par le FCP des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité par le FCP est présentée dans l'annexe SFDR du prospectus.

Les dispositions du Règlement SFDR sont complétées de celles du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 dit « Règlement Taxonomie ». Celui-ci établit un système de classification à l'échelle de l'Union européenne qui apporte aux investisseurs et aux sociétés émettrices un langage commun pour déterminer si certaines activités économiques peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental.

Pour être durable, une activité économique doit remplir les critères de durabilité fixés par le Règlement Taxonomie dont celui consistant à ne pas causer de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux définis par ledit Règlement.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents du FCP qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante du FCP ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le FCP ne s'engage pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux que sont :

- l'atténuation du changement climatique ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- la transition vers une économie circulaire ;
- la prévention et le contrôle de la pollution ; et
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

3 ans.

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PricewaterhouseCoopers Audit

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Rapport d'activité

Panorama macroéconomique

Durant le premier trimestre 2023 (T1), les indicateurs économiques ont donné des signaux conflictuels, entre détérioration des conditions financières ou résilience de l'activité avec persistance des pressions inflationnistes. Face aux resserrements monétaires des banques centrales, le secteur financier a trouvé un point de rupture début mars, avec la défaillance d'une banque régionale américaine (Silicon Valley Bank), et la résolution précipitée de Crédit Suisse. Les interventions de la Réserve fédérale américaine (Fed) et des autorités suisses, ainsi que les communiqués des institutions de surveillance bancaire et d'assurance des dépôts en Europe, aux Etats-Unis, mais aussi en Asie ont permis d'endiguer en partie la perte de confiance, et de stabiliser les indicateurs de risque. Néanmoins, l'impact des resserrements monétaires passés va continuer de se diffuser via le canal du crédit, puis sur l'activité et l'emploi avec un retard de plusieurs mois, difficile à estimer avec précision. D'un côté, le marché immobilier et le secteur manufacturier sont en phase de récession. A l'inverse, le secteur des services reste dynamique, toujours soutenu par la rotation de la consommation post-pandémie au détriment des biens, ce qui a contribué à la résilience du marché du travail, et à la progression des salaires. L'inflation a aussi offert deux visages : avec la chute des prix de l'énergie et les effets de base négatifs, l'inflation totale a baissé, notamment aux Etats-Unis (de 7.1% en novembre à 6.0% en février), comme en zone euro (de 9.2% en décembre et 6.9% en mars). En revanche, l'inflation « cœur » (hors énergie et alimentaire), tirée par les hausses persistantes des prix des services, n'a diminué que très lentement aux Etats-Unis (de 6.0% en novembre à 5.5% en février), voire a continué de monter en zone euro (de 5.2% en décembre à 5.7% en mars). Au final, l'évolution de l'économie et de l'inflation est restée difficile à prévoir. Le consensus des économistes¹ envisage un atterrissage en douceur aux Etats-Unis (PIB +1.0% en moyenne en 2023 et 2024), et en zone euro (PIB +0.5% en 2023 et +1.2% en 2024), avec une modération de l'inflation (environ 2.5% à horizon du T3 2024). Mais cette moyenne dissimule d'importantes disparités de prévisions avec des risques haussiers sur l'inflation. Les turbulences financières ont compliqué le guidage des politiques monétaires, toujours orientées à combattre une inflation trop élevée, et des anticipations d'inflation qui pourraient entraîner une spirale prix-salaire. Enfin, les économies émergentes se voient pénalisées par une inflation élevée, et la dégradation de la demande extérieure et de leurs exportations en raison de la contraction de la consommation de biens et la récession industrielle des pays développés. Cependant, ces impacts défavorables devraient être en partie compensés par le redémarrage de l'économie chinoise ce trimestre, après trois années de restriction sanitaire.

Au second trimestre 2023 (T2), l'inflation a généralement baissé entre mars et juin grâce aux effets de base négatifs sur les prix de l'énergie (comparés à 2022), et une décélération de certains (prix alimentaires et biens industriels hors énergie). Cela reflète le ralentissement des prix à la production, et les moindres difficultés d'approvisionnement. Reste cependant la persistance de l'inflation des services, portée par le rattrapage lié à la réouverture post-pandémie, notamment du tourisme. De plus l'emploi a bien résisté ce trimestre. D'une part, le resserrement monétaire des banquiers centraux depuis un an produit ses effets avec un décalage estimé entre 12 et 18 mois. D'autre part, cette situation a reflété la rétention de main d'œuvre par les entreprises qui font toujours face à des difficultés de recrutement. Dans cette phase de transition, celles-ci ont généralement préservé leurs marges d'exploitation en montant leurs prix de vente. Malgré une certaine résistance au T1 - la croissance aux Etats-Unis (PIB +2.0% en variation trimestrielle annualisée) a surpris à la hausse, ailleurs dans les économies développées, le constat est médiocre : quasi- stagnation au Royaume-Uni (+0.1% qoq, variation trimestrielle), France (+0.2% qoq), et surtout une contraction en Allemagne (-0.3% qoq) et en Irlande (-4.6%), ce qui a tiré la zone euro à la baisse (-0.1% qoq). Les projections des économistes à horizon de 2024 continuent d'afficher d'importantes divergences, entre stagnation, récession ou atterrissage en douceur, selon les anticipations de politiques monétaire et fiscale, et les évolutions des prix des matières premières.

¹ Consensus Bloomberg au 31/03/2023

Ainsi, l'OCDE, le FMI, ou la Banque centrale européenne (BCE) tablent sur une croissance du PIB en 2024 d'environ 1.5% en zone euro (1.1% aux Etats-Unis), mais le consensus des économistes² envisage seulement 0.9% en zone euro (0.5% aux Etats-Unis). En Asie, l'ouverture post-pandémie de l'économie chinoise a permis un rebond de l'activité des services. Mais les tensions géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis entraîne le redéploiement et la diversification des chaînes de production, ce qui a contribué à limiter la croissance de l'industrie manufacturière et les exportations. A l'opposé, l'Inde a continué de bénéficier d'une économie portée par les exportations de services, le développement des secteurs liés à la high-tech et par l'investissement public d'infrastructure. De même en Amérique Latine, la croissance économique est restée soutenue par la vigueur de l'activité agricole, la hausse des investissements étrangers, notamment au Mexique. Enfin, la désinflation plus rapide que celle des économies développées devrait permettre aux banques centrales de baisser les taux d'intérêts d'ici la fin de l'année.

Le troisième trimestre (T3) 2023 a vu se développer un découplage, avec la résilience de l'économie américaine face au ralentissement de la Chine et de l'Europe. Le PIB américain au T2 est ainsi ressorti supérieur aux attentes, tiré par la consommation des ménages et les investissements d'infrastructure qui ont plus compensé le ralentissement du marché immobilier. En zone euro, la quasi-stagnation du PIB au T2 (0.1% t/t), avec une demande intérieure atone, sous-tend des divergences dans la région, avec une contraction du PIB en Italie (-0.4% t/t) et aux Pays Bas (-0.2% t/t) et une stagnation en Allemagne, face à une expansion en France (+0.5% t/t) et en Espagne (+0.5% t/t). Les politiques fiscales visant à soutenir la transition énergétique et le développement des industries de pointe ont en partie contribué à ces divergences. Aux Etats-Unis, les programmes « Inflation Reduction Act », et « Chips Act » ont entraîné 240 milliards USD de projets d'investissements dans le secteur manufacturier, soit environ la moitié de l'objectif. L'Espagne continue de bénéficier des subventions du programme de l'Union européenne (Next Generation EU). En Italie, la réduction graduelle des aides à la rénovation énergétique résidentielle a entraîné une baisse des investissements dans la construction. Dans les pays émergents, les publications économiques en Chine ont continué de décevoir malgré les nouvelles mesures de soutien au crédit, et l'assouplissement des contraintes réglementaires sur le marché immobilier. Au T3, les prévisions de croissance³ ont donc été révisées à la baisse, en Chine 5.0% en 2023 et 4.5% en 2024 (contre respectivement 5.5% et 4.9% fin juin), mais aussi en zone euro (0.5% en 2023 et 0.8% en 2024, contre respectivement 0.6% et 1.0% fin juin). A l'inverse, les Etats-Unis ont vu leur prévision de croissance relever, à 2.1% en 2023 et 0.9% en 2024 (contre respectivement 1.3% et 0.8% fin juin). La persistance d'une inflation élevée aux Etats-Unis (3.7% en août contre 4.0% en juin), et en zone euro (5.2% en août contre 5.5% en juin) n'a pas permis de rassurer les banquiers centraux dans un contexte de remontée du prix du baril, et de progression salariale soutenue (+4.3% a/a aux Etats-Unis, et +5.5% a/a en zone euro). Malgré des conditions monétaires restrictives, les revenus réels ont en effet tendance à s'améliorer, ce qui contribue à soutenir la consommation, ce qui augmente les risques d'effets de second tour. Ainsi les prévisions médianes des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine signalent plutôt un atterrissage en douceur de l'économie américaine (avec une croissance du PIB de 2.1% en 2023 et 1.5% en 2024, donc une prévision supérieure au consensus des économistes), ce qui implique de repousser le cycle de baisses de taux au second semestre 2024.

Au quatrième trimestre 2023 (T4), le scénario d'atterrissage économique en douceur ou « soft landing » a dominé sur celui de récession. Le combat des banques centrales contre l'inflation semble donc avoir été gagné sans entraîner de poursuite du resserrement monétaire et de risque de récession forte. La croissance chinoise a surpris à la hausse au T3 (4.9% en variation annuelle) contre 4.5% attendu. Le PIB américain a une nouvelle fois surpassé les attentes au T3 (+4.9% en variation trimestrielle annualisée contre 4.5% attendu). Aux Etats-Unis, la consommation des ménages et les investissements des entreprises ont en effet accéléré au T3 par rapport au T2, avec une relative résilience du marché du travail (taux de chômage à 3.7% en novembre après un plus bas historique à 3.4% en avril), et des salaires (+4% en variation annuelle en novembre), ainsi qu'une amélioration de la productivité. En Europe, les enquêtes des directeurs d'achat continuent d'annoncer une contraction de l'activité depuis l'été. En effet, l'économie a continué de se dégrader au T3 : PIB du Royaume Uni -0.1% en variation trimestrielle (t/t) au T3 (contre +0.1% t/t au T2) ; PIB de la zone euro -0.1% t/t (contre +0.1% t/t au T2) tiré à la baisse par une décélération des stocks, et les contractions en Allemagne, France, Pays Bas et Irlande. Dans ce contexte, la forte décélération de l'inflation a surpris au cours du trimestre (variation annuelle en novembre), à 3.1% aux Etats-Unis, 2.4% en zone euro, et 3.9% au Royaume-Uni. Les prévisions de croissance du PIB⁴ ont donc été révisées à la hausse aux Etats-Unis (2.4% en 2023 ; 1.3% en 2024). En revanche, la zone euro a vu ses perspectives de croissance du PIB s'éroder en 2024 (PIB +0.7%), ainsi qu'au Royaume Uni (PIB +0.3%). Cependant, ces prévisions ne montrent pas le clivage des économistes. D'un côté, certains anticipent une reprise relativement rapide, portée par la consommation privée, l'amélioration des revenus réels des ménages, un retour de l'assouplissement des banques centrales, avec une inflation aux alentours de 2.5%-3% en moyenne en 2024. D'un autre côté, certains économistes envisagent la poursuite du ralentissement économique, en raison du décalage de l'effet des ressernements monétaires, de la hausse des faillites d'entreprise, d'une montée du chômage, avec pour conséquence un recul de la consommation. Ce scénario intègre donc une phase de récession avec une reprise lente qui devraient comprimer l'inflation en-dessous de 2% fin 2024.

² Consensus Bloomberg au 30/06/2023

³ Consensus Bloomberg au 30/09/2023

⁴ Consensus Bloomberg au 31/12/2023

Panorama financier

Au premier trimestre 2023 (T1), les marchés ont subi une forte volatilité en raison des incertitudes sur le secteur bancaire américain, ce qui a entraîné une chute de -12.6% (en variation trimestrielle t/t) de l'indice boursier de référence (MSCI US Banking), une remontée de l'or (+8.0% t/t à USD1969 l'once) et un affaiblissement du dollar US (indice DXY⁶ -1.0% t/t). Les banquiers centraux ont poursuivi les relèvements de leurs taux directeurs (+50 pdb aux Etats-Unis, +75 pdb au Royaume-Uni, et +100pdb en zone euro), mais ont tenu des communiqués prudents quant aux perspectives. Au total, les marchés ont rapidement anticipé un retournement des politiques monétaires, en intégrant un assouplissement important aux Etats-Unis (jusque -75 pdb cette année), et en modérant le resserrement attendu en zone euro (+50 pdb contre +100 pdb auparavant). Du côté des obligations souveraines, les rendements 10 ans ont donc fortement reculé au T1 : -41pdb à 3.47% aux Etats-Unis, -28pdb à 2.29% en Allemagne, -33pdb à 2.79% et -61pdb à 4.10% en Italie, avec la poursuite d'une inversion des courbes de taux 2-10 ans. Les marchés de crédit global ont enregistré des performances disparates : les « spreads » de crédit (écarts de taux) se sont resserrés sur le segment risqué (High Yield) en raison d'une réduction des émissions de titres et des attentes de retournement des banques centrales. A l'inverse, les « spreads » se sont écartés dans le secteur bancaire américain, et dans une moindre ampleur sur les segments les moins risqués des obligations d'entreprises (Investment Grade). Malgré ce contexte d'incertitudes, les places boursières (MSCI world) ont terminé le trimestre en hausse : +7.2% en variation trimestrielle (t/t), avec une progression de +15% depuis les plus bas enregistrés en octobre 2022. Les actions de la zone euro (MSCI Eurozone +12.3% t/t) ont surperformé l'indice boursier global, bénéficiant d'une économie plus résiliente que prévu grâce à la chute des prix de l'énergie (gaz naturel -36% t/t ; pétrole Brent -7.1% t/t). Les places des pays émergents (MSCI EM +3.8% t/t) ont sous-performé les marchés développés (+7.6% t/t), notamment en raison des reculs en Inde, Brésil, et Turquie (liés à des facteurs idiosyncratiques), et malgré une reprise en Chine (+5.1% t/t) suite à la fin des restrictions sanitaires.

Au second trimestre 2023 (T2), les marchés obligataires des pays développés ont été pénalisés par le revirement des banquiers centraux, en faveur d'une prolongation de politiques monétaires restrictives du fait d'une désinflation estimée trop lente, voire de l'entrée dans un régime d'inflation structurellement plus élevée que lors de période 2008-2019. Aux Etats-Unis, les difficultés du secteur bancaire ont été rapidement résolues. Puis les négociations autour du relèvement du plafond de la dette américaine ont nécessité plusieurs semaines, ce qui a contribué à une certaine prudence de la part de la Réserve Fédérale américaine (Fed) qui n'a relevé ses taux que de 25pdb au T2. En Europe, les banques centrales se sont montrées généralement plus offensives avec des hausses de taux entre 50pdb (zone euro) et 75pdb (Royaume-Uni, Suède et Norvège). Les propos des banquiers centraux lors du Forum de Sintra fin juin ont définitivement marqué un changement des anticipations de marché qui tablaient encore courant mai sur la fin du resserrement monétaire, voire des baisses de taux en fin d'année. Dans ce contexte, les rendements des obligations souveraines se sont redressés sans pour autant atteindre les plus hauts observés au cours du T1, avec un renforcement de l'inversion de la courbe des taux. Dans cette phase de transition et en dépit de la remontée des rendements souverains, les marchés risqués ont malgré tout bien performé. Du côté des obligations d'entreprises, les « spreads » de crédit (écarts de taux) se sont davantage resserrés sur le segment le plus risqué (High Yield). Sur les marchés boursiers, le T2 a délivré un gain de l'indice mondial (MSCI* World +7%, en variation trimestrielle t/t), avec une surperformance des marchés des pays développés (MSCI* DM +7.3% t/t) relative aux places émergentes (MSCI* EM +1.8% t/t), essentiellement tirées à la baisse par les actions chinoises (MSCI -8.9% t/t). L'engouement pour les valeurs technologiques, notamment autour de l'intelligence artificielle, et la résilience de la demande domestique aux Etats-Unis ont porté la bourse américaine (MSCI* US +8.7% t/t). La réouverture de l'économie japonaise, et le redéploiement des investissements hors Chine ont généralement favorisé certaines places boursières en Inde (+12.2% t/t), au Japon (+15.6% t/t), ou au Brésil (+14.9% t/t). Sur les marchés des devises contre dollar US, le yen japonais s'est déprécié de 8% t/t, suivi par le renminbi chinois (-5% t/t), le rand sud-africain (-5.6% t/t) et la livre turque (-26.3% t/t), tandis que le réal brésilien et le peso mexicain ont gagné respectivement 6.5% t/t et 5.4% t/t. Enfin sur les marchés des matières premières, les prix ont généralement reculé, notamment le gaz naturel (-21% t/t), le blé (-9.2% t/t), le cuivre (-7.5% t/t) et le pétrole (WTI -6.6%) en raison des incertitudes sur l'évolution de la demande mondiale, et notamment des déceptions sur la vigueur de la reprise en Chine.

Au troisième trimestre (T3) 2023, les investisseurs ont continué de repousser leurs attentes quant à l'échéance et l'ampleur des baisses de taux directeurs, ce qui a pesé sur les marchés obligataires des pays développés et émergents. Dans le même temps, les inquiétudes sur la soutenabilité de la dette américaine, mais aussi en Europe, ont contribué à la remontée des taux longs, et une moindre inversion des courbes de taux 2-10 ans. Ainsi la hausse des primes de terme a reflété l'augmentation de la rémunération demandée par les investisseurs pour la détention de titres à longues maturités dans un contexte où l'inflation risque d'être plus persistante. Elle répond aussi à la poursuite de la normalisation des bilans des banques centrales. La Réserve fédérale américaine (Fed) poursuit en effet la vente active des obligations souveraines détenues dans son bilan, et la Banque centrale européenne a arrêté de réinvestir la totalité de ses titres arrivant à maturité dans le cadre de son programme régulier. Dans ce contexte, les rendements souverains 10 ans ont bondi au T3, proches des niveaux de 2007 aux Etats-Unis (+73pdb au T3 à 4.57% à fin septembre). En zone euro, les rendements souverains ont rejoint leurs niveaux de 2011, en Allemagne (2.84% à fin septembre, soit +45pdb au T3) et en France (+47pdb à 3.40%).

EPARINTER - EURO BOND

Les annonces budgétaires en zone euro, avec des prévisions économiques optimistes et des efforts jugés insuffisants sur la trajectoire de la dette ont entraîné une hausse des rendements plus rapides sur les obligations de la périphérie de la zone euro comparée à l'Allemagne, notamment en Italie (+71pdb 4.78%), en Grèce (+69pdb 4.34%) et en Espagne (+55pdb 3.93%). Sur les marchés de crédit, les « spreads » de crédit (ou écarts de taux) se sont resserrés dans l'ensemble, à l'exception du segment High Yield américain fragilisé par la perspective de politiques monétaires plus durablement restrictives. Les difficultés du secteur immobilier chinois et le durcissement des conditions financières ont contribué au recul des marchés boursiers (indice MSCI World*), de -2.4% en variation trimestrielle (t/t), avec les sous-performances de la Chine (MSCI -4.5% t/t), Taiwan (-7.1% t/t) et la Corée du sud (-6.6% t/t). Les prix du pétrole (WTI) ont bondi de +29% t/t à USD 90.8 USD le baril suite à la baisse des stocks de brut aux Etats-Unis, et aux annonces de l'Arabie Saoudite et de la Russie qui prolongeront les réductions de leurs productions jusqu'à la fin d'année. Enfin sur les marchés des changes, la résilience de l'économie américaine, en découplage face au ralentissement plus prononcé en Chine et en Europe a favorisé la remontée du dollar américain contre les devises de ses partenaires (indice DXY⁶ +3.2% t/t).

Au quatrième trimestre (T4) 2023, les marchés sont brusquement repartis à la hausse (indice MSCI* World +9.5% en variation trimestrielle t/t ; +22.2% en variation annuelle a/a) à la suite des publications d'inflation inférieures aux attentes, et cela malgré la montée des risques géopolitiques au Proche-Orient. Ces derniers ont fait bondir les prix de l'or (+11.6% t/t) et du blé (9.5% t/t), sans pour autant malgré tout déclencher un emballement des prix de l'énergie, bien au contraire : pétrole WTI -21.7% t/t à 71.7 USD/ baril ; prix du gaz -7% t/t. Les bonnes surprises sur le front de l'inflation aux Etats-Unis et en Europe ont dominé malgré le ralentissement économique, ce qui permet d'envisager un scénario de « soft landing » ou ralentissement en douceur, plutôt que de forte récession. Ce scénario « soft landing » dominant a donc entraîné une surperformance des marchés boursiers des pays développés (indice MSCI DM +10% t/t ; +23.7% a/a) contre ceux des pays émergents (indice MSCI EM +5.6% t/t ; +10.3% a/a). Le recul de la bourse chinoise (indice MSCI -4.8% t/t ; -10.3% a/a) a en effet plombé l'indice régional, malgré les forts rebonds observés au Mexique (indice MSCI +15.8% t/t ; +23% a/a), au Brésil (indice MSCI +14.6% t/t ; +22.7% a/a) ou en Inde ((indice MSCI +22% t/t ; +12% a/a). Dans le contexte d'une désinflation plus rapide que prévu, les marchés ont perçu un revirement baissier des anticipations de taux des banques centrales. La Réserve Fédérale américaine (Fed) a d'ailleurs confirmé ce biais plus accommodant en décembre avec de nouvelles prévisions médianes sur les taux officiels qui intègrent 75pdb de baisses pour 2024. Ce virage plus accommodant est cependant moins net en Europe. La Banque Centrale européenne (BCE) est restée plutôt vigilante sur les perspectives d'inflation en raison des hausses salariales et des risques de perte de productivité. Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre a conservé un biais de politique monétaire restrictive. Au final, les marchés ont intégré des attentes d'assouplissement monétaire d'environ -150pdb en 2024, bien plus élevées que celles suggérées par les communications des banques centrales. Dans ce contexte, les marchés obligataires ont enregistré de belles performances au T4. Sur les marchés de crédit, les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) aux Etats-Unis et en Europe ont surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG). Les rendements 10 ans des obligations souveraines ont globalement baissé, et surtout sur les marchés des pays développés : -69pdb aux Etats-Unis, à 3.88% ; -81pdb en Allemagne, à 2.02% ; -84pdb en France à 2.56% -90pdb au Royaume-Uni à 3.54%, et -108.2pdb en Italie à 3.70%. Le virage plus accommodant de la Fed a entraîné une baisse du dollar US face aux devises de ses partenaires (indice DXY -4.6% t/t) avec, dans un contexte de tensions géopolitiques, une surperformance du franc suisse (+8.8% t/t) et du yen (+5.9%).

*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales

⁶ Indice DXY : indice du dollar américain par rapport à six autres devises : l'euro, le yen japonais, la livre sterling, le dollar canadien, le franc suisse et la couronne suédoise

Source : données Bloomberg au 31/12/2023

Politique de gestion

Le Fonds a été lancé en juillet 2017. Son actif net s'élève à 122 millions d'euros au 29/12/2023 contre 112 millions d'euros au 30/12/2022. En 2023 la valeur liquidative du Fonds a progressé de 7.42 %.

Le Fonds est investi en obligations d'émetteurs publics et privés, libellées en euros et se situant en catégorie « investment grade » (bonne qualité). Son indicateur de référence est l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate.

2023 se sera finalement terminé sur une baisse des taux souverains après avoir connu un « plus haut » par rapport aux dix dernières années en octobre.

En 2023, le taux souverain allemand, référence des marchés obligataires est passé de 2.57% en janvier à près de 3% en octobre avant de baisser fortement au 4eme trimestre pour terminer proche des 2%, au plus bas de l'année (Les taux français et italiens à 10 ans terminent respectivement à 2.55% et 3.7%).

Cette baisse des taux, après des années de hausse, explique la performance très positive du fonds en 2023. Le taux de rendement actuariel moyen du Fonds reste cependant au-dessus des 3%, loin des taux « zero » que nous avons connu ces dernières années.

Sur le crédit, la prime de risque a fortement baissé au quatrième trimestre, améliorant la performance du Fonds. Des données économiques meilleures qu'attendues semblent avoir rassuré les investisseurs quant à la fin de la hausse des taux par les Banques Centrales et beaucoup ont commencé à rallonger la durée d'investissement des portefeuilles sans attendre les émissions de début 2024.

Compte tenu de l'environnement économique et des taux de rendements élevés, nous avons conservé une **surpondération crédit** sur le Fonds tout au long de l'année autour de 10%, réinvestissant les coupons et remboursements sur des émissions équivalentes mais avec des maturités plus longues. Compte tenu de la faible liquidité du marché obligataire et de la bonne qualité des émetteurs détenus, nous avons été assez peu actifs sur le crédit, mais avons conservé une surpondération des titres subordonnés « courts » et des émissions « senior » longues en sous-pondérant la partie intermédiaire de la courbe (3-7 ans) offrant un rendement plus faible.

Nous avons sous-pondéré la duration par rapport à l'indice de référence jusqu'en août compte tenu des incertitudes économiques mais sommes passés surpondérés en septembre et avons bénéficié de la baisse des taux en fin d'année. Fin décembre, nous sommes passés « neutres » compte tenu du rallye des trois derniers mois, estimant que les marchés étaient allés un peu trop vite et trop loin.

L'**allocation pays** a principalement porté sur la France et l'Allemagne où nous sommes sous-investis en raison du poids et de l'évolution de la dette pour le premier pays et du faible taux de rendement pour le second. Les émetteurs privés US sont pénalisés par leurs notes ESG et nous sommes également sous-pondérés sur ce pays.

En ce qui concerne la politique ESG du Fonds, nous avons conservé une notation ESG nettement supérieure à celle de l'indice tout au long de l'année et avons privilégié les obligations « green » dans nos choix d'investissement (19% du portefeuille en fin d'exercice contre 5% dans l'indice).

Performances

A la clôture de l'exercice, le Fonds affiche une performance de 7.42%.
A titre de comparaison, l'indice de référence du Fonds a progressé de 7.19%.
La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds.

Informations sur les revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H Annexe III du Code général des impôts, les revenus sur la part de distribution sont soumis à abattement de 40%.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Informations complémentaires relatives à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement sur l'exercice

Le Code de transparence afférent au Fonds est publiquement accessible à l'adresse internet suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr et donne des informations détaillées sur l'approche ISR du Fonds.

Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 et ses normes techniques d'application

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport annuel du Fonds.

Evénements intervenus sur le Fonds pendant l'exercice

➤ Le 1^{er} juillet 2023

Conformément à la nouvelle doctrine de l'Autorité des marchés financiers (AMF) relative à la modernisation des modalités applicables à la présentation, au contenu et au prélèvement des frais administratifs externes à la société de gestion, la rubrique des « **Frais** » a été mise à jour dans le prospectus.

La liste exhaustive des frais du deuxième bloc renommé « **Frais de fonctionnement et autres services** » (anciennement frais administratifs externes à la société de gestion) du tableau des frais est désormais détaillée sous le tableau et n'est plus limitative.

Par ailleurs, conformément au règlement délégué (UE) 2023/363 de la commission du 31 octobre 2022 publié au JO de l'UE le 17 février 2023, l'annexe SFDR a été mise à jour avec la communication de nouvelles informations sur les investissements potentiels du Fonds dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie.

Enfin, les coûts récurrents et les scénarios de performances ont été mis à jour dans le Document d'Informations Clés (DIC).

Le 31 décembre 2023

Conformément aux instructions de l'Autorité des marchés financiers (AMF), un avertissement a été inséré au sein du prospectus concernant l'absence de mécanisme de plafonnement des demandes de rachat connu sous le nom de GATES, à la rubrique « **Modalité de souscription et de rachat** » du prospectus.

Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FIA

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FIA afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FIA au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des fonds.

Une analyse du risque de liquidité des FIA visant à s'assurer que les investissements et les fonds présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FIA, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des fonds.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FIA gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant

Information sur le profil de risque actuel du FIA et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FIA est indiqué dans le DIC qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des fonds et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les fonds sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FIA

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 101.40%
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100.56%

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

Information relative aux éléments de rémunération

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de fonds conformes à ces réglementations respectives.

EPARINTER - EURO BOND

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2023

L'information relative au montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel et le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque figure dans le tableau ci-dessous.

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2023 représentent une population de 316 personnes en 2023.

En 2023 et tel que défini dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France), 42 personnes ont été identifiées comme « Preneurs de risques » pour l'ensemble des portefeuilles gérés.

Les collaborateurs identifiés comme Preneurs de risques sont :

- Les membres du Conseil d'administration,
- Les dirigeants responsables et les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading,
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables juridique, finance et des fonctions de support et administratives.

	2023				total €
	Rémunération fixe versée en 2023	Rémunération variable versée en mars 2023 (au titre de la performance 2022) + rémunérations variables différées acquises en 2023	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée (*)	
Ensemble des collaborateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out) - 316 collaborateurs	28 044 672 €	11 624 581 €	10 338 975 €	1 285 606 €	39 669 253 €
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (42 collaborateurs)**	7 364 899 €	5 389 839 €	4 158 019 €	1 231 820 €	12 754 738 €
Dont cadres supérieurs (15 collaborateurs)**	2 544 612 €	1 584 813 €	1 230 486 €	354 327 €	4 129 425 €

(*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2023 ainsi que le cash différé indexé payé en 2023.

(**) Prend en compte les personnes mises à disposition ou affectées au prorata du temps de présence dans l'entreprise. La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2023 par les collaborateurs.

Règlement relatif aux opérations de financement sur titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

Informations réglementaires

Rapport sur le suivi des risques

Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du fonds n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) A la clôture du Fonds	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable. Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du Fonds.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du Fonds.

Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

EPARINTER - EURO BOND

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: EPARINTER - EURO BOND

Identifiant d'entité juridique: 969500XTNC8INHJ8V45

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non

- Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: _%
- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

- Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 28,07% d'investissements durables
- ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ayant un objectif social
- Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**.

- Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif social**: _%



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le fonds promeut des caractéristiques E, S et G en investissant dans des obligations, des titres de créances et titres subordonnés au travers d'un univers d'émissions qui satisfait à des critères économiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance, socialement responsables.

Pour les émissions d'entreprises publiques ou privées cotées : le gérant sélectionne, au sein de chaque secteur, selon une approche « Best in class » les entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur de l'économie. Pour chaque pilier ESG, plusieurs critères sont utilisés, incluant notamment : les émissions de CO2 pour le pilier E, la gestion du personnel pour le pilier S et le niveau d'indépendance des administrateurs pour le pilier G.

Pour les émissions gouvernementales (obligations) : les pays émetteurs en euro sont classés en fonction de leur note globale « E.S.G. » qui repose à 50% sur le pilier Environnement (E) et à 50% sur le pilier Social / Gouvernance (S/G). Le pilier Social et de Gouvernance comprend l'analyse du système politique et Gouvernance, des Droits de l'homme et des Libertés fondamentales, les conditions sociales. Le pilier Environnemental comprend l'analyse des ressources naturelles, du changement climatique et de l'énergie, de la production et de la consommation durable.

Le gérant sélectionne selon une approche de type Sélection E.S.G, au sein des pays émetteurs en euro, les pays ayant un rating E.S.G. minimum selon l'agence de notation extra-financière ISS-Oekom.

De plus, le fonds s'engage à :

- Exclure les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Exclure les titres des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants. Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux.
- Exclure les titres des sociétés du secteur de la Défense.
- Exclure les titres des sociétés exerçant des activités liées au charbon thermique. S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. S'agissant de l'extraction : les entreprises sont totalement exclues.
- Exclure les titres des sociétés impliquées dans la production de tabac.
- Examiner attentivement les questions environnementales au travers des activités d'engagement. Le fonds est géré activement et ne suit pas un indice de référence. L'indicateur utilisé par le fonds pour évaluer la performance est le Bloomberg Euro Aggregate. Cependant, celui-ci n'a pas été désigné pour déterminer si le fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Indicateur	Fonds	Indice de référence
ESG Score	6.48	6.18
E Pillar	5.93	5.29
S Pillar	6.85	6.67
G Pillar	6.92	6.77
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	0.10%
14. Exposition à des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants (mines antipersonnel, armes à uranium appauvri, phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires)	0.00%	0.03%

Les données de ce reporting sont au 31 Décembre 2023

Indice de référence -

● *...et par rapport aux périodes précédentes?*

Indicateur		Fonds	Indice de référence
ESG Score		6.48	6.18
	2022	6.57	5.85
E Pillar		5.93	5.29
	2022	6.03	5.85
S Pillar		6.85	6.67
	2022	7.11	5.97
G Pillar		6.92	6.77
	2022	6.81	6.35
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales		0.00%	0.10%
	2022	0.00%	NA
14. Exposition à des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants (mines antipersonnel, armes à uranium appauvri, phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires)		0.00%	0.03%
	2022	0.00%	NA

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durable effectués y ont-ils contribué?*

Le fonds ne s'engage pas à réaliser d'investissements durables.

● *Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?*

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" aux objectifs environnementaux ou sociaux s'applique uniquement aux investissements durables sous-jacents du compartiment. Ce principe est intégré dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement qui inclut la prise en considération des principales incidences négatives.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Non applicable.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Non applicable.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives des investissements sont prises en considération dans la gestion du fonds de la manière suivante :

- Exclusion des émetteurs :
 - considérés comme non conformes aux Principes du Pacte mondial des Nations unies et principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales,
 - exposés à des armes controversées.
- Enfin, le fonds prend en considération les PAI dans sa démarche d'engagement qui intègre plusieurs leviers d'actions incluant 1) des échanges directs avec les entreprises portant sur leur prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux afin de nous assurer de leur capacité à affronter l'avenir et à conserver une viabilité financière à long terme, 2) l'exercice des droits de vote par lequel nous exprimons notre soutien aux initiatives de développement positives ou, à l'inverse, notre désaccord lorsque les administrateurs ne répondent pas à nos attentes, 3) une procédure d'escalade graduelle auprès des entreprises lorsque les risques ou les controverses ESG auxquelles elles sont exposées ne sont pas gérés.

Les informations sur les principales incidences négatives prises en considération par le fonds seront publiées dans le rapport annuel du fonds.



La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au: **31/12/2023**

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Government Of Italy 5.75% 01-feb-2033	Gouvernement	4,41%	Italie
Government Of Italy 3.5% 01-mar-2030	Gouvernement	2,96%	Italie
Government Of France 4.0% 25-apr-2055	Gouvernement	2,45%	France
Government Of Austria 4.15% 15-mar-2037	Gouvernement	2,12%	Autriche
Government Of France 4.75% 25-apr-2035	Gouvernement	2,04%	France
Government Of Italy 1.6% 01-jun-2026	Gouvernement	2,03%	Italie
Government Of Italy 1.5% 01-jun-2025	Gouvernement	1,98%	Italie
Government Of Italy 2.8% 01-dec-2028	Gouvernement	1,98%	Italie
Government Of France 1.5% 25-may-2031	Gouvernement	1,97%	France
Government Of Germany 4.75% 04-jul-2028	Gouvernement	1,94%	Allemagne
Government Of France 1.75% 25-jun-2039	Gouvernement	1,92%	France
Government Of Germany 4.75% 04-jul-2040	Gouvernement	1,89%	Allemagne
European Investment Bank 1.0% 14-mar-2031	Gouvernement	1,79%	SUPRANATIONAL
Government Of France 0.75% 25-nov-2028	Gouvernement	1,78%	France
Dnb Boligkreditt As 0.625% 19-jun-2025	Autres	1,76%	Norvege

Les liquidités et les produits dérivés sont exclus



L'allocation des actifs

décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

La proportion d'investissements durables était de 28,07%.

● Quelle était l'allocation des actifs?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur / Sub-Secteur	% d'actifs
Gouvernement	61.78%
Finance	14.11%
Autres	6.57%
Services aux Collectivités	3.48%
Compagnies aux activités diversifiées	2.02%
Electricité	1.45%
Biens de Consommation de Base	3.41%
Services de Télécommunication	2.63%
Industrie	2.14%
Matériaux	2.02%
Santé	1.32%
Énergie	1.31%
Gaz et Pétrole intégrés	1.31%
Liquidités et produits dérivés	0.79%
Immobilier	0.37%
Technologies de l'Information	0.34%
Total	100.00%

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaire** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissements (CAPEX)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le fonds ne s'engage pas à réaliser une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxinomie de l'Union Européenne. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du compartiment prend en considération un indicateur relatif à l'environnement et applique notre politique de sortie du charbon.

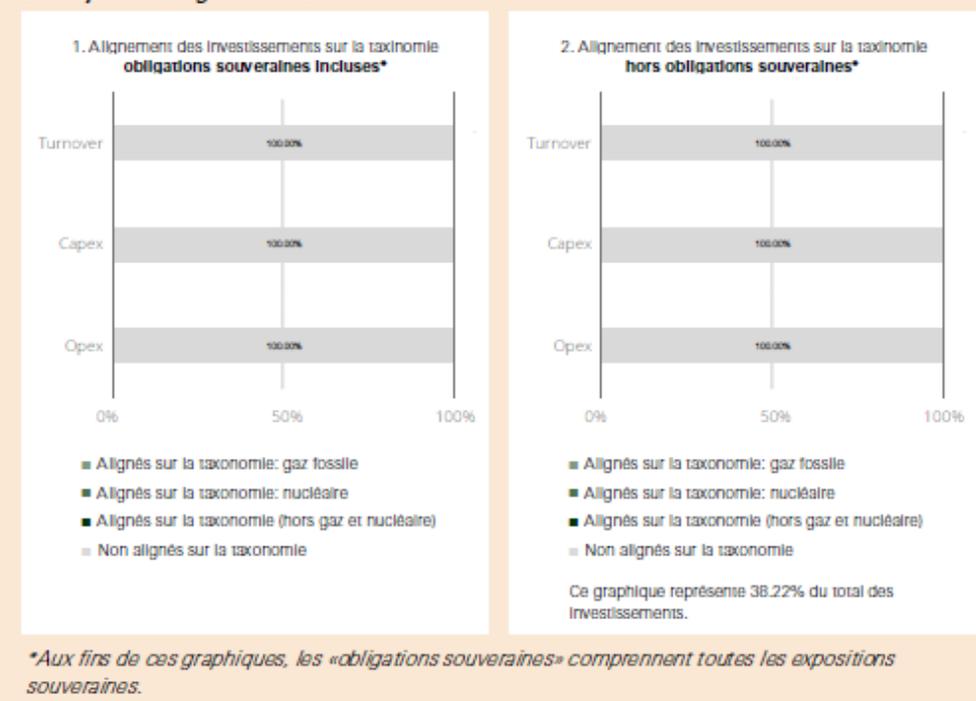
Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE? ¹

Oui: Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au cours de la période de référence, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,04% et la proportion d'investissements réalisés dans des activités habilitantes était de 0,72%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Indicateur	2023	2022
Chiffre d'affaires - Alignés sur la taxonomie: gaz fossile	N/A	0,00%
Chiffre d'affaires - Alignés sur la taxonomie: nucléaire	0,04%	0,00%
Chiffre d'affaires - Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)	0,27%	0,00%
Chiffre d'affaires - Non alignés sur la taxonomie	99,68%	100,00%
CapEx - Alignés sur la taxonomie: gaz fossile	N/A	0,00%
CapEx - Alignés sur la taxonomie: nucléaire	0,08%	0,00%
CapEx - Non alignés sur la taxonomie	0,64%	0,00%
CapEx - Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)	99,28%	100,00%
OpEx - Alignés sur la taxonomie: gaz fossile	N/A	0,00%
OpEx - Alignés sur la taxonomie: nucléaire	0,12%	0,00%
OpEx - Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)	0,52%	0,00%
OpEx - Non alignés sur la taxonomie	99,36%	100,00%



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

28,07%



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Non Applicable



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elle à eux?

Le fonds peut détenir des liquidités, des produits dérivés, ainsi que des investissements pour lesquels l'analyse extra-financière n'a pas pu être réalisée en raison de l'indisponibilité des données ESG. Les instruments dérivés sont utilisés dans une optique d'ajustement de risque du portefeuille (exposition, couverture, arbitrage).



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ ou sociales au cours de la période de référence?

Au cours de l'année, des arbitrages ont été effectués continuellement au sein de la Sicav pour améliorer le score ESG global. Les émetteurs ayant leurs notes baisser et passer en 4ème quartile ont été systématiquement vendus au profit d'émetteurs mieux notés et le nombre d'émetteurs en 3ème quartile est resté limité. La prise en compte d'éléments non-financiers tels que le pourcentage de femmes dirigeantes ou de membre du board indépendants sont également pris en compte dans le suivi des critères S et G. Ces 2 pourcentages sont restés supérieurs à la moyenne de l'indice pour les émetteurs privés tout au long de l'année.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

L'indicateur de référence utilisé n'a pas été désigné pour déterminer si le fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

● *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?*

Non applicable

● *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?*

Non applicable

● *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*

Non applicable

● *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?*

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



EPARINTER - EURO BOND

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

EPARINTER - EURO BOND
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)
Immeuble Coeur Défense - Tour A
110 Esplanade du Général de Gaulle
92400 La Défense 4 - Courbevoie

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale EPARINTER - EURO BOND relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



EPARINTER - EURO BOND

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



EPARINTER - EURO BOND

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

2024.06.13 18:02:04 +0200



Bilan actif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	121,933,602.81	111,416,986.86
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	83,882,220.40	77,645,573.50
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	83,882,220.40	77,645,573.50
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	38,051,382.41	33,771,413.36
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	38,051,382.41	33,771,413.36
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	-	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	32,291.70	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	32,291.70	-
Comptes financiers	390,924.87	1,055,865.15
Liquidités	390,924.87	1,055,865.15
TOTAL DE L'ACTIF	122,356,819.38	112,472,852.01

Bilan passif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Capitaux propres	-	-
Capital	122,647,812.66	111,880,205.65
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2,571,296.28	-1,129,686.31
Résultat de l'exercice (a,b)	2,243,859.87	1,689,604.29
 Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	 122,320,376.25	 112,440,123.63
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	36,443.13	32,728.38
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	36,443.13	32,728.38
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	122,356,819.38	112,472,852.01

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Futures		
vente EURO-BUND FUTURE 07/03/2024	1,372,200.00	-
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	2,059,579.50	1,509,887.00
Produits sur titres de créances	500,084.50	330,486.08
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	35,180.85	1,362.52
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	2,594,844.85	1,841,735.60
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-	-12,749.92
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-	-12,749.92
Résultat sur opérations financières (I + II)	2,594,844.85	1,828,985.68
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-339,803.60	-321,769.79
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	2,255,041.25	1,507,215.89
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-11,181.38	182,388.40
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	2,243,859.87	1,689,604.29

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les EMTN font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Frais de gestion financière

- 0.23% TTC maximum, avec un forfait annuel minimum de 100 000 € par an.

EPARINTER - EURO BOND

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de fonctionnement et autres services

- 0.20% TTC maximum, calculé sur la base de l'actif net.

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

Affectation des résultats réalisés

Distribution et / ou capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation.

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution de l'actif net

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Actif net en début d'exercice	112,440,123.63	118,771,449.07
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	3,640,024.00	25,916,735.35
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-2,168,920.92	-11,069,509.34
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	93,934.73	27,307.35
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2,672,000.89	-1,747,508.71
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	761,930.07
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-128,870.00
Frais de transaction	-4,379.50	-1,944.03
Différences de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	8,730,853.95	-21,529,742.02
Différence d'estimation exercice N	-13,634,435.02	-22,365,288.97
Différence d'estimation exercice N-1	22,365,288.97	835,546.95
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	5,700.00	-66,940.00
Différence d'estimation exercice N	5,700.00	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-66,940.00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2,255,041.25	1,507,215.89
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	122,320,376.25	112,440,123.63

Complément d'information 1

	Exercice 29/12/2023
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 29/12/2023	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	400.000	
Nombre de titres rachetés	238.705	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	339,803.60	0.29
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 29/12/2023
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	32,291.70
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	
Coupons à recevoir	
TOTAL DES CREANCES	32,291.70
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	36,443.13
Autres créditeurs divers	
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	36,443.13

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 29/12/2023
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	83,882,220.40
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	83,882,220.40
Titres de créances	38,051,382.41
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	38,051,382.41
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	38,051,382.41
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	1,372,200.00
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	75,034,911.25	-	8,847,309.15	-
Titres de créances	30,324,879.75	-	7,726,502.66	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	390,924.87
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	1,372,200.00	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	2,528,934.90	8,375,068.92	11,302,043.88	61,676,172.70
Titres de créances	1,406,771.98	1,247,057.90	8,526,896.73	5,598,064.80	21,272,591.00
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	390,924.87	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	1,372,200.00
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise
Actif	Néant
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Hors-bilan	Néant
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Au 29 Décembre 2023, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

Affectation des résultats

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	2,243,859.87	1,689,604.29
Total	2,243,859.87	1,689,604.29
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2,243,859.87	1,689,604.29
Total	2,243,859.87	1,689,604.29
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2,571,296.28	-1,129,686.31
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-2,571,296.28	-1,129,686.31
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2,571,296.28	-1,129,686.31
Total	-2,571,296.28	-1,129,686.31
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts D	10,715.13	11,129.50	10,791.10	8,891.14	9,550.60
Actif net (en k EUR)	119,291.67	147,413.39	118,771.45	112,440.12	122,320.38
Nombre de titres					
Parts D	11,133.010	13,245.283	11,006.423	12,646.311	12,807.606

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts D	-13.05	18.13	7.07	-89.32	-200.76
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts D	184.90	166.92	137.15	133.60	175.19

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Obligations et valeurs assimilées				83,882,220.40	68.58
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé				83,882,220.40	68.58
ALLIANZ SE 14-29/09/2049 FRN	700,000.00	99.06	EUR	700,337.26	0.57
ASR NEDERLAND NV 15-29/09/2045 FRN	1,000,000.00	101.36	EUR	1,027,022.62	0.84
BELGIAN 0.8% 17-22/06/2027	1,400,000.00	95.25	EUR	1,339,509.21	1.10
BELGIAN 0.8% 18-22/06/2028	1,500,000.00	94.06	EUR	1,417,248.44	1.16
BELGIAN 1% 15-22/06/2031	1,500,000.00	90.33	EUR	1,363,009.30	1.11
BELGIAN 1.9% 15-22/06/2038	2,400,000.00	88.23	EUR	2,141,719.08	1.75
BELGIAN 2.75% 22-22/04/2039	1,500,000.00	97.62	EUR	1,493,182.46	1.22
BELGIUM OLO44 5% 04-28/03/2035	450,000.00	121.76	EUR	565,187.84	0.46
COCA-COLA CO/THE 0.125% 20-15/03/2029	1,500,000.00	87.30	EUR	1,310,983.65	1.07
DANONE 21-31/12/2061 FRN	700,000.00	91.68	EUR	642,104.26	0.52
DEUTSCHE BOERSE 20-16/06/2047 FRN	600,000.00	90.70	EUR	548,348.85	0.45
DEUTSCHLAND REP 0% 16-15/08/2026	1,300,000.00	94.66	EUR	1,230,619.00	1.01
DEUTSCHLAND REP 1.25% 17-15/08/2048	2,700,000.00	81.15	EUR	2,204,146.55	1.80
DEUTSCHLAND REP 1.5% 14-15/05/2024	1,500,000.00	99.26	EUR	1,503,171.27	1.23
DEUTSCHLAND REP 4% 05-04/01/2037	1,150,000.00	120.40	EUR	1,430,445.22	1.17
DEUTSCHLAND REP 4.75% 08-04/07/2040	1,680,000.00	133.83	EUR	2,288,235.60	1.87
ELEC DE FRANCE 19-31/12/2059 FRN	400,000.00	91.45	EUR	366,808.39	0.30
ENGIE 20-31/12/2060 FRN	600,000.00	88.27	EUR	530,462.07	0.43
EUROPEAN INVT BK 0.01% 20-15/11/2035	2,300,000.00	72.66	EUR	1,671,302.79	1.37
EUROPEAN INVT BK 1% 19-14/11/2042	1,000,000.00	72.00	EUR	721,376.12	0.59
EUROPEAN UNION 0.4% 21-04/02/2037	500,000.00	74.05	EUR	372,092.16	0.30
FINNISH GOVT 0.5% 17-15/09/2027	1,000,000.00	93.90	EUR	940,462.73	0.77
FINNISH GOVT 1.125% 18-15/04/2034	1,000,000.00	86.92	EUR	877,244.02	0.72
FRANCE O.A.T. 0.5% 21-25/06/2044	1,000,000.00	62.61	EUR	628,747.95	0.51
FRANCE O.A.T. 0.75% 21-25/05/2053	2,300,000.00	56.16	EUR	1,302,086.75	1.06
FRANCE O.A.T. 1.75% 17-25/06/2039	2,700,000.00	86.96	EUR	2,372,760.89	1.94
FRANCE O.A.T. 4% 05-25/04/2055	2,500,000.00	118.10	EUR	3,021,575.68	2.47
FRANCE O.A.T. 4.75% 04-25/04/2035	2,000,000.00	120.40	EUR	2,473,619.40	2.02
FRANCE O.A.T. 5.75% 01-25/10/2032	1,000,000.00	125.66	EUR	1,267,632.27	1.04
IBERDROLA INTL 21-31/12/2061 FRN	500,000.00	91.20	EUR	462,497.57	0.38
INT BK RECON&DEV 0% 20-15/01/2027	2,000,000.00	92.99	EUR	1,859,820.00	1.52
INT BK RECON&DEV 0.5% 15-16/04/2030	1,000,000.00	88.62	EUR	889,784.23	0.73
IRISH GOVT 1% 16-15/05/2026	850,000.00	97.20	EUR	831,615.45	0.68

EPARINTER - EURO BOND

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
ITALY BTPS 2.7% 16-01/03/2047	1,200,000.00	79.01	EUR	959,139.36	0.78
ITALY BTPS 2.8% 18-01/12/2028	2,400,000.00	99.35	EUR	2,390,447.04	1.95
ITALY BTPS 3% 19-01/08/2029	1,000,000.00	99.70	EUR	1,009,650.87	0.83
ITALY BTPS 3.5% 14-01/03/2030	3,500,000.00	101.97	EUR	3,610,733.35	2.95
ITALY BTPS 4.5% 10-01/03/2026	1,500,000.00	103.50	EUR	1,575,539.55	1.29
ITALY BTPS 5.75% 02-01/02/2033	4,500,000.00	116.82	EUR	5,365,996.88	4.39
ITALY BTPS 7.25% 97-01/11/2026	2,300,000.00	112.10	EUR	2,607,126.13	2.13
KFW 0.625% 18-07/01/2028	1,000,000.00	93.28	EUR	939,001.51	0.77
KONINKLIJKE KPN 22-21/12/2170 FRN	1,000,000.00	103.54	EUR	1,037,566.15	0.85
LINDE PLC 3.375% 23-12/06/2029	800,000.00	102.87	EUR	838,070.95	0.69
MERCK 20-09/09/2080 FRN	900,000.00	93.13	EUR	842,773.75	0.69
MUNICH RE 20-26/05/2041 FRN	600,000.00	83.19	EUR	503,692.18	0.41
NETHERLANDS GOVT 2.75% 14-15/01/2047	400,000.00	104.72	EUR	429,498.36	0.35
NETHERLANDS GOVT 4% 05-15/01/2037	1,450,000.00	116.72	EUR	1,748,482.40	1.43
PORTUGUESE OTS 4.1% 06-15/04/2037	1,000,000.00	112.14	EUR	1,150,841.75	0.94
QUEBEC PROVINCE 0.875% 15-15/01/2025	1,150,000.00	97.58	EUR	1,131,855.68	0.93
REP OF AUSTRIA 4.15% 07-15/03/2037	2,200,000.00	114.68	EUR	2,596,354.34	2.12
SIEMENS FINAN 1% 22-25/02/2030	500,000.00	90.18	EUR	455,183.97	0.37
SOCIETE GENERALE 21-02/12/2027 FRN	600,000.00	91.76	EUR	550,872.87	0.45
SPANISH GOVT 1.4% 18-30/04/2028	1,000,000.00	95.46	EUR	964,096.34	0.79
SPANISH GOVT 1.85% 19-30/07/2035	3,250,000.00	87.91	EUR	2,882,866.33	2.36
SPANISH GOVT 1.95% 15-30/07/2030	1,000,000.00	95.69	EUR	965,234.75	0.79
SPANISH GOVT 1.95% 16-30/04/2026	1,000,000.00	98.51	EUR	998,313.11	0.82
SPANISH GOVT 3.45% 16-30/07/2066	600,000.00	93.65	EUR	570,773.51	0.47
SPANISH GOVT 3.8% 14-30/04/2024	1,000,000.00	100.00	EUR	1,025,763.63	0.84
SPANISH GOVT 5.75% 01-30/07/2032	950,000.00	122.12	EUR	1,183,572.04	0.97
SWISS RE 15-29/12/2049 FRN	900,000.00	96.84	EUR	879,501.37	0.72
TALANX AG 21-01/12/2042 FRN	400,000.00	82.90	EUR	332,221.15	0.27
TELIA CO AB 20-11/05/2081 FRN	450,000.00	93.13	EUR	423,100.66	0.35
THERMO FISHER 0.8% 21-18/10/2030	890,000.00	86.88	EUR	774,747.72	0.63
VERALTO CORP 4.15% 23-19/09/2031	421,000.00	104.13	EUR	443,457.88	0.36
WOLTERS KLUWER N 0.25% 21-30/03/2028	1,000,000.00	89.87	EUR	900,585.74	0.74
Titres de créances				38,051,382.41	31.11
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				38,051,382.41	31.11
Autres Titres de Créances				38,051,382.41	31.11
AEGON NV 14-25/04/2044 FRN	1,200,000.00	99.65	EUR	1,229,028.33	1.00

EPARINTER - EURO BOND

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
AGENCE FRANCAISE 0.5% 18-31/10/2025	1,700,000.00	95.83	EUR	1,630,553.84	1.33
AKZO NOBEL NV 1.625% 20-14/04/2030	1,000,000.00	90.48	EUR	916,531.31	0.75
ASSICURAZIONI 15-27/10/2047 FRN	600,000.00	104.21	EUR	631,403.15	0.52
AXA SA 14-20/05/2049 FRN	1,000,000.00	99.13	EUR	1,000,556.07	0.82
BANCO BILBAO VIZ 0.75% 20-04/06/2025	1,000,000.00	96.40	EUR	968,399.75	0.79
BANQ FED CRD MUT 0.1% 20-08/10/2027	300,000.00	89.67	EUR	269,066.31	0.22
BANQ FED CRD MUT 1.875% 19-18/06/2029	100,000.00	91.44	EUR	92,455.97	0.08
BANQ FED CRD MUT 2.375% 16-24/03/2026	1,000,000.00	97.91	EUR	997,558.85	0.82
BNP PARIBAS 20-15/01/2032 FRN	1,000,000.00	91.31	EUR	924,025.14	0.76
BPCE 0.875% 18-31/01/2024	1,000,000.00	99.77	EUR	1,005,808.77	0.82
BRENNTAG FINANCE 0.5% 21-06/10/2029	1,100,000.00	85.73	EUR	944,400.43	0.77
CAISS DESJARDINS 3.25% 23-18/04/2028	600,000.00	101.36	EUR	622,039.46	0.51
COM BK AUSTRALIA 17-03/10/2029 FRN	700,000.00	97.54	EUR	686,183.01	0.56
CPPIB CAPITAL 0.875% 19-06/02/2029	2,000,000.00	91.67	EUR	1,849,179.86	1.51
DIAGEO CAPITAL 1.5% 22-08/06/2029	1,500,000.00	93.22	EUR	1,411,170.86	1.15
DIAGEO FIN PLC 0.5% 17-19/06/2024	400,000.00	98.46	EUR	394,913.97	0.32
DNB BOLIGKREDITT 0.625% 18-19/06/2025	2,150,000.00	96.45	EUR	2,080,922.97	1.70
E.ON SE 0.375% 20-29/09/2027	850,000.00	91.46	EUR	778,233.32	0.64
ENGIE 0.5% 19-24/10/2030	500,000.00	83.73	EUR	419,147.47	0.34
EUROPEAN INVT BK 1% 15-14/03/2031	2,400,000.00	90.33	EUR	2,187,288.26	1.79
ING GROEP NV 17-26/09/2029 FRN	800,000.00	97.58	EUR	784,120.39	0.64
KBC GROUP NV 21-01/03/2027 FRN	400,000.00	93.57	EUR	375,119.53	0.31
KFW 0% 20-18/02/2025	500,000.00	96.68	EUR	483,397.50	0.40
KFW 0% 21-15/09/2031	1,000,000.00	82.86	EUR	828,605.00	0.68
KFW 0.01% 19-05/05/2027	2,200,000.00	92.45	EUR	2,034,046.07	1.66
LA BANQUE POSTAL 1.375% 19-24/04/2029	900,000.00	90.76	EUR	825,396.61	0.67
NATL GRID PLC 0.75% 21-01/09/2033	1,000,000.00	76.72	EUR	769,705.98	0.63
NATWEST MARKETS 1.375% 22-02/03/2027	1,000,000.00	94.18	EUR	953,358.47	0.78
NRW BANK 0% 20-18/02/2030	450,000.00	85.78	EUR	385,996.50	0.32
ORANGE 19-31/12/2049 FRN	500,000.00	97.46	EUR	495,853.13	0.41
ORANGE 0.125% 20-16/09/2029	400,000.00	86.36	EUR	345,602.91	0.28
ORSTED A/S 2.25% 22-14/06/2028	581,000.00	96.20	EUR	566,201.64	0.46
ORSTED A/S 3.25% 22-13/09/2031	336,000.00	99.29	EUR	336,957.72	0.28
RED ELECTRICA FI 0.5% 21-24/05/2033	500,000.00	82.19	EUR	412,470.05	0.34
SCA HYGIENE AB 1.125% 17-27/03/2024	400,000.00	99.37	EUR	400,963.21	0.33
SCHNEIDER ELEC 3.375% 23-06/04/2025	600,000.00	100.09	EUR	615,577.18	0.50

EPARINTER - EURO BOND

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
STATOIL ASA 2.875% 13-10/09/2025	350,000.00	99.59	EUR	351,712.71	0.29
SYDNEY AIRPORT F 2.75% 14-23/04/2024	400,000.00	99.56	EUR	405,913.93	0.33
TELENOR 1.125% 19-31/05/2029	950,000.00	91.02	EUR	871,055.08	0.71
TENNET HLD BV 1.5% 19-03/06/2039	950,000.00	87.52	EUR	839,781.47	0.69
TORONTO DOM BANK 0.375% 19-25/04/2024	450,000.00	98.90	EUR	446,230.00	0.36
TOTALENERGIES SE 19-31/12/2049 FRN	500,000.00	99.22	EUR	502,668.05	0.41
TOTALENERGIES SE 21-31/12/2061 FRN	818,000.00	89.71	EUR	746,302.75	0.61
UBS AG LONDON 0.01% 21-31/03/2026	1,500,000.00	93.24	EUR	1,398,773.93	1.14
URW 0.875% 19-29/03/2032	600,000.00	80.24	EUR	485,462.39	0.40
ZURICH FINANCE 20-17/09/2050 FRN	400,000.00	87.26	EUR	351,243.11	0.29
Instruments financiers à terme				-	-
Futures				5,700.00	-
EURO-BUND FUTURE 07/03/2024	-10.00	137.22	EUR	5,700.00	-
Appels de marge				-5,700.00	-
Créances				32,291.70	0.03
Dettes				-36,443.13	-0.03
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				390,924.87	0.32
TOTAL ACTIF NET			EUR	122,320,376.25	100.00